

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-114-1906 augmentant la solde de deux agents.

n° 35-114-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
19 avril 1906

Numéro JO
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro
1 mai 1906

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 31 décembre 1904 concernant le nommé Abdallah Mohamed. agent du Service Local : Vu la décision du 16 août 1906 concernant Le nommé Moekbel, Surveillant des travaux Publi , Vu les prévisions budgétaires de l'Exercice en cours.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La solde mensuelle du nommé Abdallah Mohamed, Agent du Service Local, est portée de 175 à 200 francs. Ar. 3. — La présente décision qui aura son effet, à compiler du 1er mai 1906 sera enregistrée et communiquée parloul où besoin sera.

Signé : ORMIERES.